AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

# Rapport Pays 2025

# Mali



## Tirer le meilleur parti du capital du Mali pour favoriser son développement

# Rapport Pays 2025
# Mali

## Tirer le meilleur parti du capital du Mali pour favoriser son développement

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



© 2025 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

# REMERCIEMENTS

Le Rapport pays 2025 du Mali a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et Vice-Président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en Chef et Vice-Président, avec le soutien d'Adamon Mukasa (Economiste Principal de recherche) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante exécutive).

La préparation de ce rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum (Directeur principal, Département économies pays – ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economiste, ECCE) comme Coordonnateur du processus, Abir Bdioui (Consultante, ECCE) pour le soutien informatique, Aminata Kouma-Moulod (Spécialiste de la gestion des produits, ECCE) pour le suivi de l'édition, et Eugenia Grant (Assistante d'équipe, ECCE) pour le soutien administratif. Le Rapport-pays du Mali a été préparé par Antoine-Marie Tioyé Sié, Économiste pays principal sous la direction de Marcellin Ndong Ntah (Lead Economiste, ECCE) pour la région Afrique de l'Ouest.

Nos remerciements vont à l'endroit de: (i) Mme Linguere Mbaye, Cheffe de Division – ECCE.1, (ii) l'équipe pays du Mali dirigée par Lamin Barrow (Directeur général du Bureau de développement régional et de prestation de services pour l'Afrique de l'Ouest (RDGW), Joseph Ribeiro (Directeur Général Adjoint, RDGW), et Maximin Anasside (Responsable Pays par interim) ; (iii) le Département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR) dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; (iii) le Département des États en transition (RDTS) dirigé par Yero Baldeh (Directeur) ; (iv) le Centre africain de ressources naturelles (ECNR) dirigé par Solomane Koné (Directeur) ; et le Consortium de la Recherche Economique en Afrique (CREA) dirigé par Prof. Victor Murinde (Directeur Exécutif) ; pour leurs contributions.

La Banque tient à remercier les responsables des entités gouvernementales pour l'accueil, l'organisation de la mission de la préparation du Rapport pays 2025 du Mali et la qualité des discussions. Elle remercie aussi les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des audiences accordées pendant cette mission.

Les données, figurant dans le rapport, ont été compilées par le Département des statistiques - ECST, dirigé par Babatunde Samson Omotosho (Directeur), avec la participation de Koua Louis Kouakou, Chef de la division des statistiques économiques et sociales, Anouar Chaouch (Statisticien supérieur, Division des statistiques économiques et sociales, ECST) et Stéphane Régis Hauhouot (Assistant statisticien, ECST).

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Mamadou Bah (Senior Research Economist, ECMR.2) ; Salimata Soumaré (Chargé supérieur de la gouvernance des ressources naturelles, ECNR) ; Kan David N'Dri (Consultant Economiste, ECCE). Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval – Canada et la Professeure Safietou Sanfo, Université Thomas Sankara- Burkina Faso, ont contribué, à titre d'évaluateurs externes.

La couverture du Rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par Mr. Hermann Camara et la mise en page par Lagence Creativ.

# TABLE DES MATIÈRES


**REMERCIEMENTS** **III**
**LISTE DES FIGURES** **VI**
**LISTE DES TABLEAUX** **VI**
**LISTE DES ENCADRÉS** **VI**
**LISTE DES ABRÉVIATIONS** **VII**
**RÉSUMÉ ANALYTIQUE** **IX**
**CHAPITRE 1. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES** **1**
Messages clés 1
Introduction 1
1.1. Performance en matière de croissance économique 1
1.2. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents 2
1.2.1 Politique monétaire et inflation 2
1.2.2. Secteur financier 2
1.2.3. Politique budgétaire et dette publique 3
1.2.4. Position extérieure et flux financiers extérieurs 3
1.2.5. Développements sociaux 4
1.3. Perspectives macroéconomiques et risques 5
1.3.1. Perspectives 5
1.3.2. Risques 5
1.4. Politiques à envisager pour accélérer le développement économique du Mali 5
**CHAPITRE II. STIMULER LA MOBILISATION DES CAPITAUX NATIONAUX ET LEUR UTILISATION EFFICACE** **7**
Messages clés 7
2.1 Introduction 8
2.2 Mobilisation des ressources budgétaires 8
2.2.1 Besoin de financement 8
2.2.2 Recettes fiscales 8
2.2.3 Recettes non-fiscales 9
2.2.4 Mobilisation des ressources fiscales nationales et efficacité des dépenses 9
2.3 Capital naturel du Mali 9
2.3.1 Aperçu du capital naturel du Mali 9

2.3.2 Contribution économique du capital naturel 9
2.3.3 Estimations et dynamique du capital naturel 10
2.3.4 Les défis de l'exploitation du capital naturel du Mali 11
2.4 Capital d'entreprises au Mali 11
2.4.1 Cadre contextuel 11
2.4.2 Le capital et le paysage des entreprises au Mali 11
2.4.3 Défis et opportunités pour renforcer le capital des entreprises au Mali 11
2.5 Capital humain au Mali 12
2.5.1 État actuel du capital humain au Mali 12
2.5.2 Principaux obstacles au développement du capital humain au Mali 13
2.5.3 Investir dans l'éducation et le développement des compétences 14
2.5.4 La santé comme pilier du développement du capital humain 15
2.6 Le capital financier 15
2.6.1 Marchés financiers et de capitaux nationaux 15
2.6.2 L'état du développement financier au Mali 15
2.6.3 Mobilisation des ressources financières pour le développement du Mali 16
2.6.4 Des ressources financières externes pour le développement du Mali 16
2.6.5 Financements innovants 17
2.7 Conclusion et recommandations de politique 17
**CHAPITRE 3. EXPLOITER LE POTENTIEL DE CAPITAL ET LES RESSOURCES DU MALI POUR LE DÉVELOPPEMENT** 19
3.1 Introduction 20
3.2 Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital 20
3.3 Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources 21
3.4 État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital 22
3.5 Une approche panafricaine du renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance pour exploiter le capital du Mali 23
3.6 Conclusions et Recommandations de politique 24
**RÉFÉRENCES** **25**

## LISTE DES FIGURES

**Figure 1:** Évolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par habitant (en pourcentage)
**Figure 2:** Évolution du solde budgétaire (% du PIB)
**Figure 3:** Évolution du taux d'endettement public (% du PIB)
**Figure 4:** Évolution du taux de pression fiscale (% du PIB

## LISTE DES ENCADRÉS

**Encadré 1** Efforts de mobilisation des ressources nationales et déficit de financement du développement
**Encadré 2** Impacts des tarifs douaniers et de la réduction de l'aide publique au développement sur le Mali
**Encadré 3:** Réformes et investissements réussis dans le secteur de l'éducation

## LISTE DES TABLEAUX

**Tableau 1:** Indicateurs macroéconomiques et sociaux
**Tableau 2:** Décomposition du capital naturel du Mali (en milliards de dollars des États-Unis, 2020)
**Tableau 3:** Indicateurs clés de l'éducation, de la santé et de la main-d'œuvre au Mali (2023)

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| **AES** | Alliance des États du Sahel |
| **AMO** | Assurance maladie obligatoire |
| **APD** | Aide publique au développement |
| **APR** | Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger en 2015 |
| **AVD** | Analyse de la viabilité de la dette |
| **BAD** | Banque africaine de développement |
| **BCEAO** | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| **BMD** | Banques multilatérales de développement |
| **BTP** | Bâtiment et travaux publics |
| **CEDEAO** | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest |
| **CFDT** | Compagnie française du textile |
| **CMDT** | Compagnie malienne pour le développement des textiles |
| **CNPM** | Conseil national du patronat malien |
| **CNR** | Conseil norvégien pour les réfugiés |
| **CODE** | Comité des opérations et de l'efficacité du développement |
| **CPS/SICAEPIP** | Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisa-nat, emploi et promotion de l'investissement privé |
| **CPS/SME** | Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie |
| **CREDD** | Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable |
| **CSA** | Commissariat à la sécurité alimentaire |
| **DGB** | Direction générale du budget |
| **DGDP** | Direction générale de la dette publique |
| **DNDS** | Direction nationale du développement social |
| **DNTCP** | Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique |
| **DSP** | Document de stratégie pays |
| **ECST** | Département des statistiques |
| **EDM** | Energie du Mali |
| **EU** | États-Unis d'Amérique |
| **FAMa** | Forces armées maliennes |
| **FCFA** | Franc de la communauté financière africaine |
| **FCR** | Facilité de crédit rapide |

| | |
|---|---|
| **FGSP** | Fonds de garantie pour le secteur privé |
| **FMI** | Fonds monétaire international |
| **GHSI** | Global Health Security Index |
| **GIZ** | Coopération technique allemande |
| **HCR** | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés |
| **ICRG** | International Country Risk Guide |
| **IDE** | Investissements directs étrangers |
| **IFD** | Institutions financières de développement |
| **INPS** | Institut national de prévoyance sociale |
| **INSTAT** | Institut national de la statistique |
| **MINUSMA** | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali |
| **OCLEI** | Office central de lutte contre l'enrichissement illicite |
| **PDZSTA-KB** | Programme de développement de la zone spéciale de transformation agro-industrielle des régions de Koulikoro et péri-urbaine de Bamako |
| **PGSM** | Projet de gouvernance du secteur des mines |
| **PIB** | Produit intérieur brut |
| **PME** | Petites et moyennes entreprises |
| **PMI** | Petites et moyennes industries |
| **PRS** | Political Risk Service Group |
| **PSO** | Plan stratégique et opérationnel des réformes du climat des affaires |
| **REWARD** | Programme multinational de développement des chaînes de valeur rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest |
| **SIGRH** | Projet de système intégré de gestion des ressources humaines |
| **SOREM** | Société de recherche et d'exploitation des ressources minérales du Mali |
| **UC** | Unité de compte |
| **USD** | Dollars des États Unis d'Amérique |
| **UEMOA** | Union économique et monétaire ouest africaine |
| **UMOA** | Union monétaire ouest africaine |
| **UNICEF** | Fonds des Nations unies pour l'enfance |
| **SCN** | Système de comptabilité nationale |
| **SN-ZLECAf** | Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf |
| **TIC** | Technologies de l'information et de la communication |
| **ZLECAf** | Zone de libre-échange continental africaine |

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE



En 2024, l'économie du Mali a démontré une résilience notable, avec une croissance du PIB réel atteignant 5 %, contre 4,7 % en 2023. Le taux d'inflation est resté contenu à 3 %. Le déficit budgétaire s'est réduit à 2,6 % du PIB en 2024, contre 3,9 % en 2023, tandis que le déficit du compte courant s'est amélioré pour atteindre 6,1 % du PIB, soit une réduction de 1,8 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les perspectives économiques demeurent favorables, avec des prévisions de croissance du PIB réel de 5,6 % en 2025 et de 6 % en 2026, portées par l'amélioration de la situation sécuritaire, la mise en service de nouvelles unités industrielles (dans les secteurs minier, énergétique et agroalimentaire), ainsi que par l'accélération des investissements dans les infrastructures publiques.

Pour combler un déficit de financement estimé à 29,6 milliards USD par an et soutenir sa transformation structurelle, le Mali devra augmenter ses recettes fiscales de 129,4 % d'ici 2030 et de 22,6 % d'ici 2063, tout en stimulant la mobilisation et l'utilisation efficiente des capitaux nationaux. Le nouveau code minier et l'exploitation de ressources stratégiques telles que le lithium représentent des leviers prometteurs.

Le renforcement des capacités de l'État et de la gouvernance, affaiblies par l'instabilité institutionnelle et l'insécurité, demeure essentiel. L'investissement dans le capital humain constitue également un enjeu prioritaire.



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Mali, vaste pays sahélien enclavé d'Afrique de l'Ouest, est classé parmi les économies à faible revenu de la tranche inférieure, avec un revenu national brut par habitant estimé à 860 dollars USD, peu diversifiée et fortement exposée aux fluctuations des prix des matières premières. Couvrant une superficie de 1 241 238 km$^2$, le Mali partage ses frontières avec sept pays : l'Algérie au nord, la Mauritanie et le Sénégal à l'ouest, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Burkina Faso au sud, ainsi que le Niger à l'est.

Troisième producteur d'or en Afrique, le Mali abrite la plus grande mine aurifère du continent. Depuis décembre 2024, il s'est également imposé comme le premier producteur africain de lithium. Le pays possède en outre d'importantes ressources naturelles, notamment le fer, la bauxite, le pétrole et le gaz, qui pourraient contribuer à diversifier son économie et à renforcer sa résilience face aux chocs externes.

Avec l'amélioration progressive de la situation sécuritaire et l'atténuation des effets combinés des chocs sanitaires et géopolitiques, en particulier les sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la reprise amorcée en 2021 (3,1 %) s'est consolidée en 2024, avec une croissance estimée à 5 %. Cependant, en dépit de cette amélioration du cadre macroéconomique et budgétaire, des vulnérabilités structurelles subsistent, notamment en ce qui concerne les besoins croissants de financement. Les inégalités sociales demeurent importantes, comme l'indique un coefficient de Gini de 0,32 et un taux de pauvreté estimé à 43,9 % en 2023, en dépit d'une croissance économique moyenne de 4,1 % enregistrée sur la période 2001–2024.

Le présent Rapport pays 2025 repose sur une mission de terrain et des consultations menées auprès d'acteurs économiques nationaux. Les données utilisées proviennent de sources secondaires, notamment l'administration nationale, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, ainsi que le secteur privé. Lorsque disponibles, les données de la Banque ont été privilégiées.

L'objectif de ce rapport est d'évaluer les potentialités du Mali en matière de capital national (humain, financier et naturel) et d'examiner les cadres institutionnel, juridique et de gouvernance en vue de leur mobilisation et utilisation optimales au service du développement, dans un contexte de défis sécuritaires et humanitaires persistants, et de réduction de l'aide publique au développement à l'échelle internationale. Le **chapitre 1** présente l'analyse de la conjoncture macroéconomique récente et les perspectives. Le **chapitre 2** explore les leviers de mobilisation et d'utilisation efficace des capitaux nationaux. Le **chapitre 3** examine l'impact de la qualité institutionnelle, de la gouvernance et de l'État de droit sur la capacité du pays à mobiliser ses ressources internes pour promouvoir un développement inclusif et durable, et formule des recommandations en ce sens.

# 1

# PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

## Messages Clés

- La croissance économique du Mali s'est établie à 5 % en 2024, contre 4,7 % en 2023. Elle devrait se poursuivre pour atteindre 5,6 % en 2025 et 6 % en 2026, portée principalement par les secteurs de l'or, du coton et du lithium.

- Le déficit budgétaire s'est réduit à 2,6 % du PIB en 2024, contre 3,9 % en 2023, grâce à une mobilisation exceptionnelle des recettes fiscales (105,9 %) et non fiscales (193,5 %). Le taux d'endettement reste modéré, à 49,7 % du PIB.

- Des risques subsistent, liés à l'insécurité prolongée, aux aléas climatiques, et à la faible mobilisation des financements dans un contexte de repli de l'aide publique au développement.

## Introduction

Le présent chapitre propose une analyse des performances économiques du Mali en 2024, assortie de projections couvrant la période 2025–2026. Il examine l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques, les orientations des politiques budgétaire et monétaire, ainsi que les dynamiques des flux financiers, tant domestiques qu'internationaux, incluant l'investissement public et privé ainsi que la gestion de la dette publique.

L'analyse identifie également les principaux risques susceptibles d'affecter les perspectives économiques du pays. Enfin, le chapitre propose des options de politique économique visant à soutenir une croissance inclusive et résiliente, tout en consolidant la stabilité macroéconomique et en favorisant la transformation structurelle de l'économie malienne.

## 1.1. Performance en matière de croissance économique

L'économie malienne a fait preuve d'une résilience appréciable face à la persistance de divers chocs, notamment les sanctions régionales imposées par la CEDEAO et l'UEMOA. En 2024, la reprise s'est consolidée, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel estimé à 5 %, contre 4,7 % en 2023. Cette performance est principalement attribuable à la vigueur du secteur agricole, en particulier à la forte progression des activités cotonnières (+31,3 %), ainsi qu'à la croissance continue du secteur extractif (+6,5 %). Du point de vue de la demande, la croissance a été soutenue par une hausse de la consommation privée (+4,0 %), et par des investissements publics accrus, notamment dans le renforcement de la capacité de production énergétique (+6,5 %).

**Figure 1: Évolution du taux de croissance du PIB réel et du PIB par habitant (en pourcentage)**

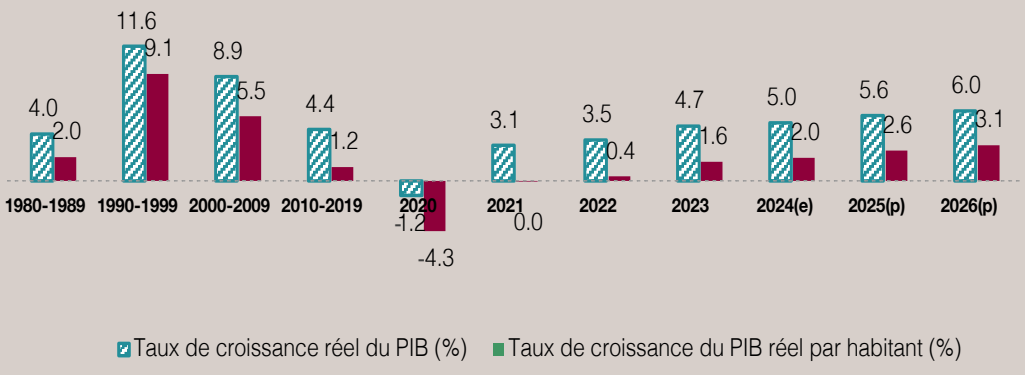


*Source : Données des administrations nationales ; estimations (e) et projections (p) réalisées par les auteurs. Département des statistiques de la Banque africaine de développement (BAD), mai 2025.*

Cependant, la crise survenue dans le secteur de l'énergie au second semestre de 2024 a eu un impact défavorable sur la dynamique économique, en limitant temporairement la productivité dans certains secteurs clés. Malgré cela, les résultats de l'année confirment une trajectoire de redressement économique progressive, soutenue par des efforts ciblés en matière de relance sectorielle et de stimulation de la demande intérieure.

## 1.2. Autres développements macroéconomiques et sociaux récents

### 1.2.1. Politique monétaire et inflation

La politique monétaire est demeurée accommodante en 2024, avec le maintien des taux directeurs à leurs niveaux de décembre 2023. Le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité a été conservé à 3,50 %, tandis que le taux du guichet de prêt marginal est resté à 5,50 %. Cette orientation a contribué à soutenir le financement de l'économie, avec une progression des crédits à l'économie de 11,1 % sur l'année. Le taux d'inflation s'est établi à 3 % en 2024, en hausse par rapport aux 2,1 % enregistrés en 2023. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des coûts de transport et de l'énergie. Toutefois, cette pression inflationniste a été partiellement compensée par une amélioration de l'offre de denrées de première nécessité, notamment les produits vivriers, sur les marchés locaux.

### 1.2.2. Secteur financier

À fin décembre 2024, l'encours des créances intérieures des institutions de dépôts s'est établi à 10 320 milliards de FCFA, en hausse de 428,8 milliards de FCFA par rapport à fin septembre 2024. Les créances sur l'économie ont enregistré une légère contraction, avec une baisse de 64,4 milliards de FCFA, portant leur encours à 6 728,8 milliards de FCFA à fin décembre 2024. Toutefois, en glissement annuel, les crédits au secteur privé ont poursuivi leur dynamique de progression, soit 5,08 % à fin 2024, contre 4,35 % à fin 2023. Le système bancaire national est demeuré globalement stable et solvable. Le ratio de solvabilité s'est situé à 14,4 %, au-dessus de la moyenne de l'UEMOA (13,3 %). Le taux de liquidité bancaire s'est maintenu à un niveau satisfaisant, à 102,3 %, attestant d'une gestion prudente des ressources financières du système.

**Figure 2: Évolution du solde budgétaire (% du PIB)**

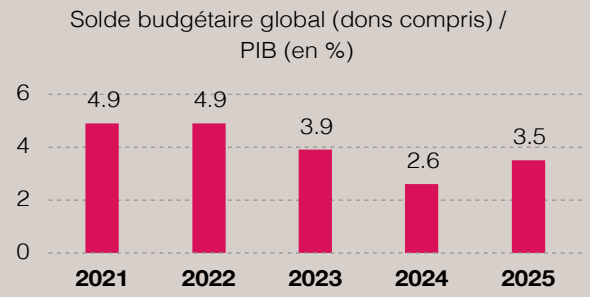


**Figure 3: ÉFigure 3 : Évolution du taux d'endettement public (% du PIB)**

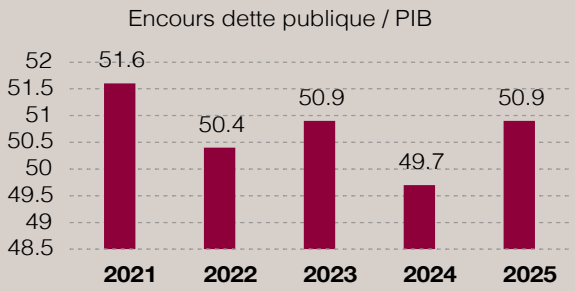


*Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Tableau des opérations financières de l'État (TOFE), avril 2025.*

### 1.2.3. Politique budgétaire et dette publique

Le solde budgétaire s'est amélioré en 2024, soit 2,6 % du PIB, contre 3,9 % en 2023. Cette amélioration est à mettre en liaison avec la bonne mobilisation des ressources publiques en 2024, avec un niveau de réalisation exceptionnelle des recettes fiscales (105,9%) et non fiscales (193,5%) dû aux accords avec les sociétés minières. Le déficit primaire s'est ainsi réduit à 2,2 % du PIB en 2024, contre 4,5 % en 2023. Le taux de pression fiscale a atteint 15,6 %, dépassant la prévision initiale de 14,8 %. Cette performance s'explique par la poursuite des réformes fiscales structurelles, notamment l'entrée en vigueur du nouveau Code minier, la promulgation de la loi sur le contenu local dans le secteur minier, la révision des accises sur certains produits, la rationalisation des dépenses fiscales, et l'opérationnalisation de la digitalisation des déclarations et paiements d'impôts.

La maîtrise des dépenses est restée soutenue et cela a permis de contenir la masse salariale à 51,1% des recettes fiscales contre 52,75% en 2023. La dette publique s'est contractée pour s'établir à 49,7 % du PIB en 2024, contre 50,9 % en 2023. Toutefois, la suspension des appuis budgétaires extérieurs depuis 2022, en lien avec le contexte politique et sécuritaire, a contraint les autorités à intensifier le recours aux marchés intérieurs, dont les conditions de financement restent relativement onéreuses. Malgré ces contraintes, le niveau d'endettement reste inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 70 % du PIB, et selon la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) du Fonds monétaire international (FMI), le risque de surendettement pour le Mali est jugé « modéré ».

### 1.2.4. Position extérieure et flux financiers extérieurs

En 2024, les exportations du Mali ont représenté 22,2 % du PIB, contre 22,7 % en 2023. Les importations, majoritairement composées de produits alimentaires, de biens d'équipement et de produits énergétiques, se sont établies à 26,6 % du PIB, en baisse par rapport aux 28 % enregistrés l'année précédente. Le déficit du compte courant a été estimé à 6,1 % du PIB en 2024, soit une amélioration de 1,8 point de pourcentage par rapport à 2023. Cette évolution positive s'explique principalement par la réduction du déficit de la balance commerciale et la résilience des transferts de fonds des Maliens résidant à l'étranger.

Cependant, les entrées de capitaux n'ont pas suffi à couvrir intégralement le besoin de financement extérieur. Le besoin de financement extérieur a été couvert à hauteur de 267,84 milliards de

**Encadré 1: Efforts de mobilisation des ressources nationales et déficit de financement du développement**

Le nouveau Code minier adopté a permis de renforcer la mobilisation des ressources issues du secteur extractif, soit 700 milliards de FCFA en 2024, contre 525 milliards de FCFA en 2023. Ce progrès s'accompagne d'une hausse de la participation de l'État dans les compagnies minières, portée de 20 % à 35 %, avec une part de 5 % réservée au secteur privé national. Aussi, la taxation de services de télécommunications (10% sur les recharges téléphoniques) et le mobile money (1% sur les retraits via mobile money) a permis à l'Etat d'accroitre ses ressources budgétaires. La facturation électronique et le système de télédéclaration et télépaiement ont permis d'améliorer le taux de pression fiscale à 15,8% en 2024.

*Source : Auteurs*

**Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques et sociaux**

| Indicateurs | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024(e) | 2025(p) | 2026(p) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Taux de croissance du PIB réel (%)** | 4,8 | -1,2 | 3,1 | 3,7 | 4,3 | 5,0 | 5,6 | 6,0 |
| **Taux de croissance du PIB réel par habi-tant (en %)** | 1,6 | -4,4 | -0,1 | 0,6 | 1,2 | 2,0 | 2,6 | 3,1 |
| **Taux d'inflation (%)** | -3,0 | 0,5 | 3,8 | 9,7 | 2,1 | 3,0 | 2,8 | 2,3 |
| **Solde budgétaire global, dons inclus (% PIB)** | -1,6 | -5,4 | -4,9 | -4,9 | -3,8 | -2,6 | -2,8 | -2,4 |
| **Solde primaire (% PIB)** | -0,6 | -4,2 | -3,5 | -3,4 | -2,1 | -1,3 | -0,4 | -0,4 |
| **Solde du compte courant (% PIB)** | -7,5 | -2,2 | -7,6 | -8,0 | -7,7 | -6,1 | -5,4 | -3,6 |
| **Population totale (Millions)** | 20,6 | 21,2 | 21,9 | 22,6 | 23,3 | 23,8 | | |
| **Espérance de vie à la naissance (ans)** | 59,7 | 58,6 | 58,9 | 59,4 | 60,0 | 59,4 | | |

*Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p), Département des Statistique de la BAD, mai 2025.*

FCFA, grâce aux investissements directs étrangers (IDE), aux investissements de portefeuille, ainsi qu'aux décaissements de prêts liés à des projets et programmes. Les réserves de change se sont établies à un niveau équivalant à 4,2 mois d'importations, traduisant une couverture extérieure globalement satisfaisante.

### 1.2.5. Développements sociaux

En 2024, les conditions sociales ont connu une amélioration relative, notamment sur le plan sécuritaire, facilitant le retour progressif de l'État et la reprise des services sociaux de base dans certaines zones précédemment touchées par les conflits. Cette évolution a contribué à une réduction du nombre de personnes ayant besoin d'une

assistance humanitaire de 8,8 à 7,1 millions. À fin décembre 2024, le pays comptait plus de 152 000 personnes déplacées internes et avait enregistré environ 350 incidents violents. Cette situation, qui affecte de manière disproportionnée les femmes et les enfants, exerce une pression considérable sur les ressources publiques et nécessite une réponse humanitaire renforcée. Le taux de pauvreté est estimé à 43,9 % en 2024, et le taux de chômage à 6,8 %. Les inégalités persistent, avec un coefficient de Gini de 0,32.

## 1.3. Perspectives macroéconomiques et risques

### 1.3.1. Perspectives

La croissance du PIB réel projetée à 5,6 % en 2025 et à 6,0 % en 2026 serait portée par l'amélioration attendue du climat sécuritaire, la mise en service de nouvelles unités industrielles (Or et lithium), ainsi que par la poursuite de l'expansion des investissements publics, en particulier dans les infrastructures. L'inflation est projetée à la baisse à 2,8% en 2025 et 2,3% en 2026.
Le déficit budgétaire global devrait se stabiliser à 2,8 % du PIB en 2025, avant de se réduire à 2,4 % en 2026. Sur le plan externe, le déficit du compte courant est attendu à 5,4 % du PIB en 2025, puis à 3,6 % en 2026 sous la poussée des exportations.

### 1.3.2. Risques

Les perspectives macroéconomiques du Mali demeurent exposées à plusieurs risques susceptibles d'enrayer la trajectoire de reprise. La persistance de l'insécurité dans certaines régions, pourrait entraver l'accès aux services de base, freiner les investissements et perturber les chaînes de valeur, de même que l'incertitude entourant le processus de transition politique, notamment en cas de rupture du dialogue politique et social sur la gestion de sa durée. La guerre tarifaire pourrait affecter indirectement ses exportations (coton, or, lithium) et renchérir ses importations asiatiques et européennes. La baisse de l'APD, représentant 27,8 % des dépenses publiques en 2023, pèserait sur les finances publiques. En fin, les conditions climatiques défavorables représentent un risque structurel pour la sécurité alimentaire et la stabilité des moyens de subsistance.

## 1.4. Politiques à envisager pour accélérer le développement économique du Mali

**Mesures à court terme**

- Accélérer les réformes politiques et institutionnelles par le biais d'un dialogue inclusif afin de renforcer la stabilité et d'apaiser le climat politico-social.
- Consolider la présence de l'État dans les zones libérées et à fort défi sécuritaire, en assurant la continuité des services publics essentiels.
- Garantir un approvisionnement énergétique adéquat pour soutenir l'activité économique et les investissements productifs.
- Optimiser la gestion macroéconomique en accroissant à la fois le volume et l'efficacité des dépenses d'investissement public.

**Mesures à moyen et long terme**

- Préserver la viabilité de la dette en privilégiant le recours à des financements concessionnels compatibles avec la capacité d'endettement du pays.
- Renforcer la mobilisation des ressources intérieures par l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment à travers la digitalisation complète des procédures fiscales et douanières, ainsi que le développement des mécanismes de prélèvement à la source.
- Adopter les textes législatifs relatifs à la fiscalité foncière (propriétés bâties et non bâties), en vue de tirer parti de ce gisement de recettes encore peu exploité.

### Encadré 2: Impacts des tarifs douaniers et de la réduction de l'aide publique au développement sur le Mali

La mise en place de droits de douane de 10 % par les États-Unis à l'encontre du Mali, non éligible à l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) depuis 2020, devrait avoir un impact direct limité sur l'économie nationale. En effet, les exportations maliennes à destination des États-Unis ne représentaient en moyenne que 0,02 % du total des exportations du pays sur la période 2021–2024. Le solde commercial bilatéral demeure structurellement excédentaire en faveur des États-Unis, avec un excédent estimé à 46 millions USD en 2024, contre 93 millions en 2023.

Dans ce contexte, l'instauration de ces tarifs pourrait même générer des recettes additionnelles pour le budget national, par le biais d'une augmentation des droits de douane perçus. En réponse à ces évolutions, le Mali a intensifié ses efforts de diversification de ses partenariats économiques et commerciaux, en renforçant ses relations avec l'Asie du Sud-Est, la Russie, l'Inde, la Türkiye, le Moyen-Orient, entre autres, dans un contexte de recomposition des alliances géostratégiques.

Parallèlement, le pays demeure fortement dépendant de l'aide publique au développement (APD), laquelle est passée de 1,2 milliard de dollars des États-Unis en 2014/15 à 1,82 milliard en 2019/20, représentant environ 10,9 % du revenu national brut (RNB). Une réduction significative de l'APD de la part des principaux partenaires bilatéraux (notamment la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas) risquerait d'affecter la capacité de financement de secteurs essentiels tels que la santé, l'éducation et l'assistance humanitaire. Ce contexte renforce la nécessité pour le Mali de consolider la mobilisation des ressources internes et de promouvoir des partenariats financiers plus diversifiés et durables pour soutenir son développement.

- Rationaliser les régimes d'exonération fiscale et douanière, tout en intensifiant la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.
- Favoriser l'investissement privé, notamment les PPP, en particulier dans les secteurs agro-industriel et minier, pour valoriser les ressources naturelles et créer des chaînes de valeur locales.
- Améliorer la performance financière et la gouvernance des entreprises publiques afin d'accroître leur rentabilité et leur contribution au développement économique.
- Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle orientée vers la transformation du capital naturel en produits à forte valeur ajoutée.

# 2

# STIMULER LA MOBILISATION DES CAPITAUX NATIONAUX ET LEUR UTILISATION EFFICACE



## Messages clés

- Le Mali est confronté à d'importants déficits en ressources, estimés à 29,1 milliards de dollars USD par an à l'horizon 2030 pour financer son développement économique et social.

- Avec un taux de pression assez faible de 15,8% du PIB, pour combler cet important déficit de financement, le Mali devra augmenter ses recettes fiscales de manière significative, avec un effort estimé à +129,4 % d'ici 2030, et +22,6 % d'ici 2063.

- Le faible niveau d'épargne nationale (8,3 % du PIB), comparé à celui du Burkina Faso (15,5 %) ou du Nigéria (32,7 %), constitue un obstacle à la mobilisation de capitaux domestiques. Cette faiblesse s'explique, entre autres, par la pauvreté élevée, la prédominance du commerce informel et la thésaurisation. Dans ce contexte, la politique budgétaire devra jouer un rôle central en renforçant la mobilisation des recettes et en réallouant les dépenses vers des usages plus productifs.

- Le Mali dispose de ressources naturelles stratégiques, notamment l'or, le lithium, le manganèse et le phosphate. Leur exploitation responsable constitue une opportunité majeure pour attirer les investissements, créer des emplois et accroître les recettes publiques, en particulier dans le secteur minier.

- Le sous-investissement dans le capital humain, notamment dans l'éducation scientifique et technique, freine la productivité de la main-d'œuvre et limite la capacité du pays à valoriser pleinement ses ressources nationales.

## 2.1 Introduction

Ce chapitre analyse les principales composantes du capital national pertinentes pour le développement économique du Mali, à savoir les ressources fiscales, les ressources naturelles, les ressources issues du secteur privé, les ressources humaines ainsi que les ressources financières. Il évalue l'état actuel de ces différentes catégories de capital, identifie les principales inefficacités qui en limitent la mobilisation et l'utilisation, et propose des approches stratégiques pour renforcer leur contribution à la croissance inclusive et au développement durable.

L'objectif est de mettre en lumière les leviers internes disponibles pour réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et construire une base économique plus résiliente, dans un contexte de contraintes budgétaires et de défis socioéconomiques persistants.

## 2.2 Mobilisation des ressources budgétaires

### 2.2.1 Besoin de financement

Le Mali a d'importants besoins de financement pour développer ses infrastructures publiques et stimuler sa croissance. Selon le Rapport Pays 2024 de la BAD, le déficit de financement nécessaire pour soutenir la transformation structurelle du Mali est estimé à 29,1 milliards USD par an d'ici 2030, soit l'équivalent de 1,3 fois le PIB de 2024. La majeure partie de ce besoin de financement est liée au développement des infrastructures routières, qui représentent 91,7 % du déficit projeté pour 2030. Les autres secteurs contribuant à ce déficit incluent l'éducation (3,8 %), l'énergie (2,7 %) et la productivité économique (1,7 %). Pour répondre aux besoins d'accélération du changement structurel, le Mali devrait mobiliser efficacement toutes les formes de capital.

### 2.2.2 Recettes fiscales

En 2024, Les recettes fiscales ont représenté 95% des ressources budgétaires total du gouvernement et les recettes non fiscales 5% en 2024. Les impôts indirects (TVA intérieure 33,7% ; Droits d'accise 12,9% ; Taxes intérieures sur produits pétroliers 7,2% ; et d'autres taxes 18,6%) constituent la source principale des recettes fiscales, soit 62,7%. Cette composante est suivie des impôts directs (37,3%), principalement l'impôt sur les revenus, l'impôt sur les sociétés et les gains en capital. Les impôts sur « salaires versés

**Figure 2: Évolution de la mobilisation des ressources fiscales (% du PIB) sur la période 2012-2024**

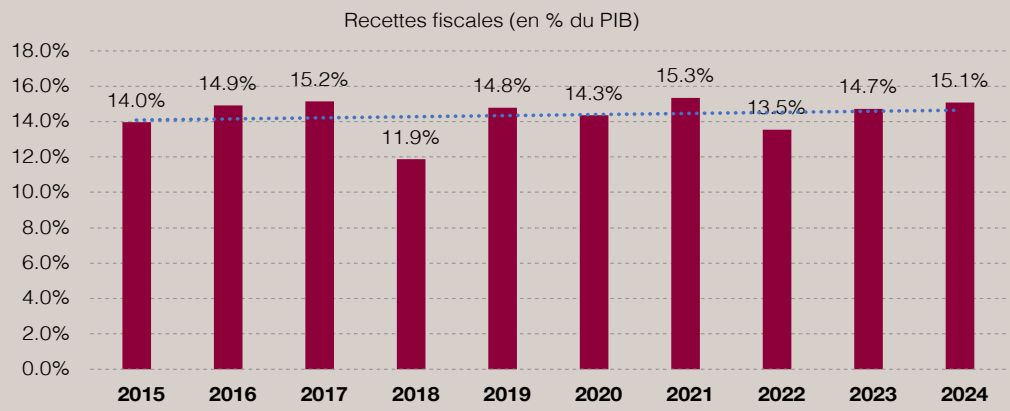


*Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), avril 2025.*

et autres rémunérations » représentent 0,25% des recettes fiscales.

Avec un taux de pression fiscale de 14,8 % en 2024, le Mali se positionne au troisième rang au sein de l'UEMOA, derrière le Burkina Faso (20,1 %), le Sénégal (17,8 %) et devant le Togo (14,7 %).

### 2.2.3 Recettes non-fiscales

En 2024, les recettes non fiscales ont poursuivi leur progression, représentant 0,8 % du PIB, contre 0,6 % en 2020. Elles sont relativement faibles comparativement à la moyenne africaine de 5,3% du PIB, au Benin 1,3 % du PIB et au Ghana 1% du PIB. La principale composante des recettes non fiscales est constituée des revenus de la propriété de l'État, qui s'élèvent à 0,7 % du PIB et représentent environ 45,2 % du total des recettes non fiscales. Ces revenus comprennent notamment les dividendes, les loyers, et autres produits tirés des actifs publics. La digitalisation progressive des services administratifs offre une opportunité stratégique pour améliorer l'efficacité de la collecte des recettes non fiscales.

### 2.2.4 Mobilisation des ressources fiscales nationales et efficacité des dépenses

La mobilisation des recettes internes progresse, mais la formalisation du secteur informel reste nécessaire pour offrir des marges budgétaires plus importants. L'orientation actuelle de la politique budgétaire indique que les dépenses militaires et sécuritaires couplées aux dépenses de personnel et au paiement des intérêts absorbent près de 90% des recettes budgétaires au détriment des dépenses en capital. Celles-ci ont régressé de 8,4% du PIB en 2015-2020 à 4% du PIB en 2021-2024. Les subventions au secteur de l'électricité et les exonérations fiscales pèsent lourdement sur les déficits budgétaires. Les résultats non performants des entreprises publiques sont à l'antipode des efforts de transferts budgétaires qui leur sont accordés.

## 2.3 Capital naturel du Mali

Cette section examine le rôle stratégique que peut jouer la valorisation du capital naturel dans la mobilisation de ressources pour le financement du développement au Mali. Compte tenu de la richesse du pays en ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, y compris les ressources minières, énergétiques, agricoles et hydrauliques, le capital naturel constitue un levier essentiel pour accélérer la transformation économique, renforcer la résilience budgétaire et réduire la dépendance à l'aide extérieure. L'analyse porte à la fois sur l'état des ressources disponibles, les opportunités d'investissement durable, et les défis liés à leur gouvernance, leur exploitation et leur intégration dans les cadres budgétaires et de planification nationale.

### 2.3.1 Aperçu du capital naturel du Mali

Le Mali dispose d'un stock de capital naturel de 148,039 milliards USD en 2020, représentant 18,4% du PIB. Il se compose de ressources renouvelables d'une valeur estimée à 127,832 milliards USD et non renouvelables de 20,207 milliards USD. Le Mali dispose d'un potentiel inexploité dans le domaine des énergies renouvelables, notamment : (i) l'énergie solaire (photovoltaïque et thermique) ; (ii) l'énergie éolienne ; (iii) l'hydroélectricité estimée à 1150 MW, dont seulement 22% exploités ; et (iv) les bioénergies. Au Mali, un important gisement d'hydrogène naturel, d'une capacité estimée à 700 milliards de m3, a été découvert. Vingt puits forés entre 2017 et 2018 confirment l'importance du gisement d'hydrogène.

### 2.3.2 Contribution économique du capital naturel

La contribution économique du capital naturel au développement du Mali s'est considérablement renforcée au fil des années. La rente des ressources naturelles a augmenté de 4,3% du PIB en 1992 à 18,4% en 2023. La mise en exploitation des mines de lithium va renforcer les opportunités offertes par les ressources naturelles

**Tableau 2: Décomposition du capital naturel du Mali (en milliards de dollars des États-Unis, 2020)**

| | En millions US$ | | | Par tête US$ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ressources naturelles** | **1995** | **2020** | **Variation** | **1995** | **2020** | **Variation** |
| **Capital naturel renouvelable** | 111 235 | 127 832 | 15% | 11 212 | 6 023 | -46% |
| Forêts, bois | 9 163 | 9 163 | 0% | 924 | 432 | -53% |
| Forêts, loisirs, chasse et pêche (es1) | 5 347 | 5 347 | 0% | 539 | 252 | -53% |
| Forêts, produits forestiers non li-gneux | 3 654 | 3 654 | 0% | 368 | 172 | -53% |
| Forêts, rétention d'eau (es3) | 4 235 | 4 235 | 0% | 427 | 200 | -53% |
| Mangroves | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| Pêche | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| Terres agricoles | 88 416 | 102 849 | 16% | 8 912 | 4 846 | -46% |
| Énergie hydroélectrique | 370 | 2 587 | 599% | 37 | 122 | 227% |
| **Capital naturel non renouvelable** | 41 876 | 20 207 | -52% | 4 221 | 952 | -77% |
| Pétrole | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| Gaz naturel | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| Charbon | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| Métaux et minéraux | 0 | 0 | .. | 0 | 0 | .. |
| **Total Capital naturel** | **153 110** | **148 039** | | **15 433** | **6 975** | |

*Source : Banque mondiale, Wealth Accounting and the Valuation of Ecosystem Services (WAVES), https://datacatalog.worldbank.org/dataset/wealth-accounting*

pour booster la transformation structurelle du Mali. La transformation d'une partie de la production générerait des milliers d'emplois. Les prévisions tablent sur 400 milliards de FCFA de recettes fiscales en phase de croisière de production. L'or se distingue actuellement comme le pilier de l'économie, et génère 80% des recettes d'exportation et 30% des recettes fiscales. Les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité et l'énergie solaire, présentent un potentiel de croissance important. L'expérience de l'éolien n'a pas encore vu jour au Mali. En 2024, le pays a lancé la construction de trois centrales solaires pour un objectif de 625 MW.

### 2.3.3 Estimations et dynamique du capital naturel

Au Mali, la valeur totale du capital naturel renouvelable a enregistré une progression de plus de 15 % sur la période 1995–2020, contre une moyenne régionale de 6 % pour l'Afrique. Cette dynamique est principalement portée par l'expansion des terres agricoles et des pâturages, ainsi que par le développement progressif de l'hydroélectricité. Toutefois, en termes de répartition par habitant, on note une baisse de plus de 45%, sous l'effet du croît démographique. Le pays progresse dans le domaine des ressources

naturelles non renouvelables, avec la découverte et l'exploitation de l'or, du lithium et du manganèse. Le niveau de ressources non renouvelables par tête d'habitant a baissé passant de 4222 USD en 1995 à 962 USD en 2020.

### 2.3.4 Les défis de l'exploitation du capital naturel du Mali

Le développement des capacités de transformation locale (raffinerie d'or, du lithium, égrenage et filature du coton, agro-industrie) pour une exploitation optimale et durable des ressources naturelles permettrait d'accroître leur contribution à l'économie et à la création d'emplois. Aussi, l'amélioration du système de comptabilité national (SCN) devrait assurer leur meilleure comptabilisation dans le PIB. Le passage du Mali à la SCN 2008 avec 2015 comme année de base a permis de réévaluer le PIB à 9 213,0 milliards de FCFA, soit une hausse de 18,9% par rapport à son niveau sous le SCN 1993. Les réflexions sont engagées pour progresser vers la SCN 2025 qui permettra de prendre en compte les ressources naturelles.

## 2.4 Capital d'entreprises au Mali

### 2.4.1 Cadre contextuel

Le capital d'entreprises désigne l'ensemble des actifs financiers, physiques et intellectuels mobilisés par les entreprises pour stimuler leur activité économique, réaliser des investissements, accroître leur production, favoriser leur développement et s'adapter à un environnement concurrentiel. Il englobe les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), les grandes sociétés, les start-ups, ainsi que le capital industriel et les sources de financement qui soutiennent l'ensemble du tissu productif. L'économie malienne se caractérise par une forte prédominance de l'informalité, laquelle s'explique par plusieurs facteurs structurels : le faible niveau de capital humain, la forte dépendance au secteur agricole, les coûts de production relativement élevés, et un accès limité et inégal au financement. Le secteur formel est constitué d'un nombre restreint de grandes entreprises, souvent affiliées à des groupes étrangers qui opèrent dans des secteurs stratégiques à forte intensité de capital, tels que les industries extractives (mines et hydrocarbures), les télécommunications, les services financiers et la grande distribution. Cette dualité entre un secteur formel concentré et une économie informelle dominante souligne la nécessité d'un cadre de politique publique favorisant la formalisation des activités économiques, le renforcement des capacités productives locales, et un meilleur accès aux ressources financières et à l'innovation.

### 2.4.2 Le capital et le paysage des entreprises au Mali

Selon les données du recensement général des unités économiques (RGUE) de 2023, le Mali compte plus de 278 010 unités économiques (UE), employant 725 000 de personnes. Les principaux domaines d'activités sont le commerce (68%), suivi de l'industrie (18%), les services (environ 3%). Les unités économiques ont recours à trois sources de financement : 70 % des UE ont recours au financement des Institutions de microfinances ; 25 % auprès des banques commerciales et 5% auprès des institutions bancaires internationales.
L'Etat est actionnaire dans 51 sociétés, dont les mines avec 17 sociétés, Banques et finances (6), l'agro-industries, les transports, le textile, la cimenterie, etc. Cette nouvelle structure met en évidence le poids stratégique de l'exploitation minière qui a généré des recettes significatives pour le budget de l'Etat : 764 milliards de FCFA en 2022 et 554 milliards de FCFA en 2023.

### 2.4.3 Défis et opportunités pour renforcer le capital des entreprises au Mali

Le développement du capital d'entreprise au Mali est confronté à plusieurs contraintes structurelles et conjoncturelles, limitant la compétitivité du secteur

privé et sa capacité à soutenir la transformation économique. L'accès limité à un financement à long terme abordable et les difficultés d'accès au marché boursier freinent le développement des entreprises. **Le coût élevé de la création d'entreprise**, estimé à 15 % du revenu national brut (RNB) par habitant, contre seulement 6 % au Rwanda, constitue une barrière à l'entrée pour de nombreux entrepreneurs, en particulier dans le secteur informel. **La pression fiscale sur les entreprises formelles** est jugée élevée, dans un contexte où une large part de l'activité économique échappe à l'imposition. Cette asymétrie crée une concurrence déloyale et décourage la formalisation. De plus, **la rareté de la main-d'œuvre qualifiée** constitue un obstacle important au renforcement du capital des entreprises.

En outre, les instruments alternatifs de financement, tels que le capital-investissement, le capital-risque ou le financement participatif, restent embryonnaires au Mali, bien qu'ils représentent des solutions prometteuses pour diversifier les sources de financement du secteur privé. Des opportunités émergent, notamment à travers les dispositions du nouveau Code minier qui favorise le contenu local et renforce la participation du capital entrepreneurial national dans les industries extractives. Une mise en œuvre efficace de ces mesures pourrait stimuler la croissance d'un tissu industriel local dynamique, adossé à des partenariats public-privé et à une stratégie nationale de développement du secteur privé.

## 2.5 Capital humain au Mali

Le capital humain englobe l'ensemble des compétences, des connaissances, de la santé et de l'expertise dont dispose la population active d'un pays, et constitue un levier fondamental de la productivité économique, de l'innovation et du développement durable. Au Mali, le capital humain représente un moteur stratégique de la transformation économique. Toutefois, la faiblesse persistante des investissements dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle freine la pleine réalisation de ce potentiel. Cette situation limite les gains de productivité, restreint les capacités d'adaptation de la main-d'œuvre aux mutations technologiques, et entrave la compétitivité des secteurs productifs. La consolidation du capital humain malien nécessite des politiques intégrées visant à renforcer l'accès équitable à des services éducatifs et sanitaires de qualité, à améliorer la pertinence de la formation par rapport aux besoins du marché du travail, et à créer des passerelles efficaces entre les systèmes éducatif, technique et professionnel.

### 2.5.1 État actuel du capital humain au Mali

En 2024, la population du Mali est estimée à 23,5 millions d'habitants. Le pays fait face à un défi démographique majeur, avec une population particulièrement jeune : 47 % des Maliens ont moins de 15 ans. Cette dynamique démographique représente à la fois une opportunité et un risque, selon la capacité du pays à transformer cette jeunesse en capital productif. Le niveau de développement humain demeure faible, comme en témoigne l'IDH, qui s'élevait à 0,428 en 2021. Le taux de chômage des jeunes, en particulier dans la tranche d'âge 15–24 ans, reste préoccupant, atteignant 31,5 %. Ce chômage s'inscrit dans un contexte économique marqué par une forte prédominance du secteur informel, qui absorbe 95,5 % de l'emploi total, mais offre peu de perspectives d'intégration durable pour les jeunes diplômés.

Parmi les facteurs limitant le développement du capital humain figurent le taux élevé de décrochage scolaire, l'insuffisance de formations techniques et professionnelles adaptées aux besoins du marché, ainsi que le faible niveau d'instruction. Environ 57,1 % de la population ne possède aucun niveau d'instruction, avec de fortes disparités géographiques : 41,7 % en milieu urbain contre 64,3 % en milieu rural. Le manque d'opportunités économiques constitue un facteur

**Tableau 3: Indicateurs clés de l'éducation, de la santé et de la main-d'œuvre au Mali (2023)**

| | Hommes | Femmes | National |
|---|---|---|---|
| **Education (RGPH-5)** | | | |
| Taux d'alphabétisation (15 ans et plus) | 48,2 | 29,6 | 38,3 |
| Taux brut de scolarisation au primaire (6-11 ans) | 77 | 77,1 | 77,1 |
| Urbain | | | 100,9 |
| Rural | | | 67,9 |
| Taux net de scolarisation primaire | 59 | 59,2 | 59,1 |
| Taux net de scolarisation secondaire | 28 | 30,2 | 29,4 |
| **Santé (RGPH-5)** | | | |
| Espérance de vie à la naissance (années) | 58 | 61 | 59 |
| Taux de Mortalité infantile (100 000) | | | 52 |
| Taux de Mortalité maternelle (100 000) | | | 325 |
| Taux de morbidité (en %) | | | 34,2 |
| **Main d'œuvre (Banque mondiale)** | | | |
| Taux de chômage (OIT) (15-64 ans) | | | 6,4 |
| Main d'œuvre dans le secteur primaire (en % emplois to-tal) | | | 67,8 |
| Main d'œuvre dans le secteur secondaire (en % emplois total) | | | 10,3 |
| Main d'œuvre dans le secteur tertiaire (en % emplois total) | | | 21,9 |

*Source : INSTAT, BM, OIT*

aggravant de vulnérabilité, en particulier pour les jeunes, en facilitant leur recrutement par des groupes armés ou leur exposition à l'émigration irrégulière.

Sur le plan sanitaire, des progrès ont été enregistrés. L'espérance de vie à la naissance est passée de 57 ans en 2017 à 59,4 ans en 2023. Le taux de mortalité néonatale est demeuré stable à 23 pour 1 000 naissances vivantes entre 2015 et 2023. En matière de lutte contre les maladies transmissibles, le pays a également obtenu des résultats encourageants, notamment une réduction significative de l'incidence du paludisme, qui est passée de 21,9 ‰ en 2019 à 9,46 ‰ en 2023.

### 2.5.2 Principaux obstacles au développement du capital humain au Mali

Le développement du capital humain au Mali demeure limité par un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles et socioéconomiques. Les principaux obstacles identifiés sont les suivants :

- **Un financement insuffisant des infrastructures sociales,** notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation, limite l'efficacité des services offerts et freine la productivité de la main-d'œuvre.

**Encadré 3: Réformes et investissements réussis dans le secteur de l'éducation**

Dans le cadre de la réponse aux crises humanitaires et éducatives, le Programme pluriannuel de résilience (PPR), d'un montant de 25 millions de dollars des États-Unis, a permis d'élargir l'accès à l'éducation à plus de 216 705 enfants, dont 111 241 filles, affectés par les conflits et les déplacements entre 2020 et 2024. Ce programme a contribué à maintenir la continuité pédagogique dans les zones vulnérables et à améliorer les conditions d'apprentissage pour les populations les plus exposées. En parallèle, le Mali a engagé un processus de réforme structurelle de son système éducatif à travers la tenue des États généraux de l'éducation, qui ont posé un diagnostic approfondi sur les faiblesses du système actuel et défini une vision nationale renouvelée de l'éducation. Cette vision, à l'horizon 2038, vise à : « *Former un citoyen nouveau, patriote et bâtisseur d'une société démocratique, acteur du développement économique, social et environnemental du pays, enraciné dans sa culture, maîtrisant les savoirs endogènes, participant aux progrès scientifiques et technologiques, et contribuant activement à la culture de la paix et au vivre-ensemble.* » Ces efforts illustrent l'engagement des autorités nationales à refonder le système éducatif pour en faire un pilier du développement humain et de la stabilité sociale.

*Source : Ministère de l'Éducation nationale*

- **Une faible diversification des filières éducatives**, avec une prédominance des formations généralistes au détriment des filières techniques et professionnelles. En 2023, seuls 29,8 % des élèves du secondaire étaient inscrits dans des filières d'enseignement technique ou professionnel, réduisant l'adéquation entre formation et emploi.
- **L'impact des conflits armés et de l'insécurité**, qui perturbe gravement l'accès aux services de base, compromet les résultats scolaires, accentue les inégalités d'accès et détériore les conditions de santé, en particulier dans les zones touchées par les violences.
- **Un taux élevé de déperdition scolaire**, dû à plusieurs facteurs : l'abandon volontaire (54,5 %), l'échec scolaire (15,1 %), le mariage précoce (6,9 %), la préférence pour l'apprentissage informel ou un travail rémunéré (6,2 %), et le désintérêt ou refus des parents (5,0 %).
- **Des disparités territoriales persistantes**, les zones rurales étant particulièrement confrontées à un accès limité à une éducation de qualité et à des services de santé adéquats, aggravant ainsi les inégalités sociales et régionales.

Ces défis appellent des interventions coordonnées visant à renforcer l'investissement social, améliorer la gouvernance des systèmes éducatif et sanitaire, et promouvoir des politiques inclusives ciblant les populations les plus vulnérables.

### 2.5.3 Investir dans l'éducation et le développement des compétences

En 2023, le Mali a consacré 16,5 % de ses dépenses publiques au secteur de l'éducation, un niveau comparable à celui du Tchad (16,4 %) mais inférieur à celui du Burkina Faso (21,4 %), et supérieur à celui du Niger (13,2 %). Malgré cet effort relatif, les indicateurs de performance du système éducatif demeurent préoccupants. Le Mali affiche le taux net de scolarisation le plus bas au niveau primaire parmi les pays comparables, et son taux net de scolarisation au niveau secondaire reste limité, atteignant seulement 29,4 % en 2023. Investir dans l'éducation implique non seulement

un accroissement des ressources allouées, mais également une amélioration substantielle de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, ainsi qu'une gestion efficace et équitable des infrastructures scolaires. Il est également essentiel d'adapter les programmes de formation aux mutations du marché du travail, en intégrant davantage les compétences techniques, numériques, entrepreneuriales et professionnelles. En effet, une personne bien instruite contribue significativement au développement du pays et à l'amélioration de la productivité globale du travail.

### 2.5.4 La santé comme pilier du développement du capital humain

Faire de la santé une priorité, c'est bâtir un socle solide pour une économie résiliente et dynamique. L'allocation budgétaire au secteur de la santé au Mali est d'environ 5,7% (1,43 % du PIB) en 2023-24. Le Global Health Security Index classe le Mali 144ème sur 195 pays avec un score de 29 sur 100. Sur six indicateurs de mesure des capacités du système sanitaire, le Mali n'est au-dessus de la moyenne que pour les « Normes sanitaires » avec un score de 56,1/100. Pour les autres, on a : Prévention (10,5/100) ; Détection (25,1/100) ; Réponse (32,2/100) ; Santé (17,3/100) ; et Risques (32,7/100). Un besoin d'amélioration des indicateurs de santé s'impose.

## 2.6 Le capital financier

### 2.6.1 Marchés financiers et de capitaux nationaux

Le marché obligataire de l'UMOA figure parmi les plus structurés de la sous-région et constitue un levier important pour la mobilisation de capitaux à moyen et long termes, en faveur du financement des secteurs public et privé. Il est composé principalement : (i) d'obligations souveraines, émises par les États membres pour couvrir leurs besoins budgétaires, financer des projets d'infrastructure, ou refinancer leur dette publique ; et (ii) d'obligations d'entreprises, émises par les acteurs du secteur privé pour mobiliser des ressources destinées à leur développement, à leurs opérations ou à leur refinancement. Le marché est largement dominé par les titres d'État, en raison de la demande soutenue d'investisseurs institutionnels tels que les banques commerciales, les compagnies d'assurance, les fonds de pension et les organismes de gestion collective. Cette prédominance reflète le rôle central de la dette publique dans la dynamique des marchés de capitaux de la région. Le caractère régional du marché des titres publics de l'UMOA est confirmé par le fait qu'aucun État membre ne parvient à couvrir intégralement ses émissions via ses seuls investisseurs nationaux. Au Mali, les résidents ont souscrit 64,45 % des émissions de titres publics en 2024, selon les données de UMOA-Titres.

Au 31 décembre 2024, le cumul des émissions de titres publics du Mali s'élevait à 976 milliards de FCFA, contre un objectif annuel de 1 443 milliards de FCFA. Pour l'exercice 2025, les autorités projettent de mobiliser 1 255 milliards de FCFA. Malgré l'existence d'un cadre régional boursier structuré, aucune entreprise malienne n'est actuellement cotée à la BRVM.

### 2.6.2 L'état du développement financier au Mali

Le système bancaire national comprend 14 établissements bancaires. Le ratio crédit à l'économie/PIB est passé de 15,3 % en 2015 à 45,5 % en 2023, soit un niveau supérieur à la médiane observée pour l'Afrique (17,4 %) et aux pays à faible revenu (16,4 %). Toutefois, le ratio des dépôts intérieurs au PIB, estimé à 23,1 % en 2023, reste aligné avec la médiane des pays à faible revenu (23,5 %), indiquant un potentiel d'amélioration de l'épargne mobilisée à travers le système bancaire. On observe par ailleurs une croissance rapide du volume des titres publics détenus par les banques, qui tend à surpasser celle des crédits au secteur privé. Si cette tendance ne traduit pas encore un effet d'éviction direct, elle pourrait à terme limiter l'allocation de crédit à l'économie productive, en

particulier pour les PME et les secteurs prioritaires du développement.

En matière d'inclusion financière, le taux d'utilisation global des services financiers, a évolué de 38,7% en 2016 à 68% en 2023 au Mali, en deçà de la moyenne de l'UEMOA (72,3%). Le taux de bancarisation est de 25,2% en 2023. Quant au taux bancaire élargi (Banque et microfinance réunies), il ressort à 39,6%. La monnaie électronique, qui a atteint un taux d'utilisation de 39,7%, tire plus vite à la hausse le taux de l'inclusion financière que les banques et les Systèmes financiers décentralisés réunies, facilitant ainsi l'accès aux services financiers dans les zones moins desservies par les banques traditionnelles.

### 2.6.3 Mobilisation des ressources financières pour le développement du Mali

Le système bancaire malien est bien capitalisé, mais demeure peu diversifié dans son offre de services financiers. Il est composé de 14 banques commerciales et de trois institutions financières spécialisées, dont deux fonds de garantie et un établissement de crédit-bail. La structure du crédit reste déséquilibrée : plus de 70 % des concours sont à court terme, tandis que les financements à moyen terme représentent environ 20 %, et ceux à long terme, seulement 3 %. Par ailleurs, les engagements de financement et de garantie constituent 37 % du montant total des portefeuilles bancaires, ce qui reflète une certaine prudence des établissements dans la prise de risques à long terme.

Le crédit-bail, outil stratégique de financement des investissements productifs, reste largement sous-utilisé au Mali. Sa part dans le financement global des entreprises est estimée à moins de 0,5 %, contre 1,84 % en Côte d'Ivoire et jusqu'à 27 % au Maroc. Pourtant, ce mécanisme constitue une solution efficace pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), en leur permettant d'accéder à des équipements productifs sans recourir aux garanties habituellement exigées par les produits bancaires classiques.

Concernant les envois de fonds, le Mali reçoit en moyenne 1,124 milliard USD, en particulier de la CEDEAO (38,99 %), et 36,23 % de pays européens, dont 23,48 % de la France. Malgré ces flux importants, aucune initiative d'émission d'obligations ciblant les diasporas maliennes n'a encore été mise en œuvre. Le gouvernement envisage de lancer une étude de faisabilité sur les mécanismes permettant de canaliser une part de ces transferts vers des investissements productifs.

### 2.6.4 Des ressources financières externes pour le développement du Mali

Les flux externes sont constitués des investissements de portefeuille de l'Etat, des IDE, des transferts de fonds de la diaspora, des prêts concessionnels et commerciaux, des investissements de portefeuille, des euro-obligations, des dépôts bancaires étrangers, ainsi que des participations et actifs offshore. Bien que ces ressources constituent un levier important pour le financement du développement, elles comportent également des risques. Parmi ceux-ci figurent les flux financiers illicites, l'évasion fiscale, les chocs externes (tels que les variations des taux d'intérêt internationaux ou des conditions de financement), et la vulnérabilité à la volatilité des marchés mondiaux. En 2023, les entrées nettes d'investissements directs étrangers se sont élevées à 702,6 millions USD, contre 536,9 millions USD en 2020. Ces investissements sont concentrés principalement dans les secteurs minier, des télécommunications, des infrastructures, de l'énergie et des services financiers.

Les transferts de fonds de la diaspora malienne ont atteint 1,124 milliard USD en 2023, ce qui en fait une source importante de devises et de financement. Dans certaines régions, ces transferts ont permis de financer directement des infrastructures sociales de base, telles que des écoles, des centres de santé, des forages

d'eau potable et d'autres services essentiels, illustrant ainsi leur rôle croissant dans la résilience communautaire et le développement local. Le potentiel de mobilisation de ressources de la diaspora malienne est largement sous exploité.

### 2.6.5 Financements innovants

Les financements innovants pour le développement désignent des sources ou des mécanismes destinés à lever des fonds additionnels à l'aide publique au développement (APD) traditionnelle, insuffisante pour atteindre les ODD que la communauté internationale s'est engagée à mettre en œuvre d'ici 2030. Ils sont étroitement corrélés à l'idée de biens publics mondiaux et visent aussi à corriger les effets négatifs de la mondialisation impactant, notamment, les enjeux climatiques ou la santé mondiale.

Les financements innovants du Mali peuvent être classés comme suit : financement basé sur les résultats, financement à effet catalyseur, investissement à impact, et investissement socialement responsable. Ils sont utilisés sous forme d'aide basée sur le paiement à la livraison et de prêt basé sur les résultats, de financement basé sur la performance, de garantie de crédit, de garantie de marché, de co-financement, de taxe spéciale (taxe sur les produits nocifs), la taxe au kilométrage pour les véhicules et la taxe au carbone pour les unités industrielles. Les textes y afférents sont en cours d'adoption dans ces domaines.

Une loi sur le Partenariat Public-Privé a été adoptée en 2016 pour assurer une meilleure participation du secteur privé aux investissements publics structurants. L'actionnariat populaire est aussi une alternative comme c'est le cas au Burkina Faso, en Ethiopie, etc.

## 2.7 Conclusion et recommandations de politique

Le Mali dispose d'importants capitaux nationaux, humains, naturels, financiers et entrepreneuriaux, qui pourraient, s'ils sont mieux mobilisés et utilisés de manière efficace, constituer le socle d'une transformation économique durable et inclusive. Toutefois, la mobilisation de ces ressources reste encore en deçà de leur potentiel, en raison de contraintes institutionnelles, financières, techniques et de gouvernance. Une action politique cohérente, soutenue et inclusive est donc essentielle pour renforcer la capacité du pays à financer son développement sur la base de ses propres atouts. Les recommandations ci-dessous visent à orienter les efforts des autorités nationales et des partenaires au développement, à court, moyen et long termes :

**Mesures à court terme**

- **Renforcer les capacités de l'Institut national de la statistique (INSTAT)** en vue de l'intégration du capital naturel dans les comptes nationaux, par la migration vers le **Système de comptabilité nationale (SCN) 2025.**
- **Réduire la déperdition scolaire**, notamment en agissant sur les causes structurelles telles que l'abandon précoce, le mariage précoce et l'inadéquation entre l'école et les aspirations des jeunes.
- **Améliorer les mécanismes de recouvrement des revenus miniers et renforcer la lutte contre les flux financiers illicites**, en mettant en place des systèmes de transparence, de traçabilité et de contrôle.
- **Créer une Caisse des dépôts et d'investissements**, destinée à appuyer le financement de projets structurants de l'État, notamment dans les secteurs stratégiques tels que les mines, l'énergie et les infrastructures.

**Mesures à moyen et long terme**

- **Développer les chaînes de valeur verticales et horizontales** dans le secteur minier, notamment à travers la mise en

place de **raffineries d'or** et d'unités de transformation locale, afin de maximiser la valeur ajoutée nationale.

- **Faciliter l'accès au financement et réduire les coûts pour les PME**, en développant des mécanismes spécifiques adaptés aux besoins des petites entreprises et en renforçant la concurrence dans le secteur financier.
- **Élaborer une stratégie de mobilisation des capitaux de la diaspora**, orientée vers les secteurs productifs de l'économie nationale, à travers des instruments adaptés (obligations diaspora, fonds d'investissement, etc.).
- **Investir dans le développement des compétences**, par la modernisation du système éducatif, l'extension de la formation professionnelle et technique, et l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins du marché du travail.
- **Diversifier les instruments de financement**, y compris le **crédit-bail,** les **prêts d'investissement**, les **cautions bancaires**, et l'**affacturage**, tout en consolidant l'intégration du pays au **marché financier régional.**
- A**ccélérer la formalisation du secteur informel** en rendant pleinement opérationnel le **Régime de l'entreprenant,** et en accompagnant les unités économiques informelles vers l'accès aux services publics et financiers.

# 3

# EXPLOITER LE POTENTIEL DE CAPITAL ET LES RESSOURCES DU MALI POUR LE DÉVELOPPEMENT



## Messages clés

- Le retour à l'ordre constitutionnel et le renforcement de la sécurité doivent constituer une priorité stratégique pour améliorer la perception du risque pays, réduire le coût de la dette souveraine et créer des conditions propices à l'émission de titres sur les marchés financiers internationaux.

- Le renforcement du climat des affaires à travers des réformes institutionnelles soutenues est essentiel pour accroître l'investissement privé, stimuler l'innovation et appuyer la transformation structurelle de l'économie nationale.

- Des progrès ont été enregistrés dans la stabilisation de la situation sécuritaire, mais il demeure nécessaire de consolider la gouvernance, de renforcer les capacités institutionnelles, de garantir la stabilité macroéconomique et de promouvoir un État de droit effectif afin de mobiliser pleinement les capitaux nationaux et étrangers au service du développement durable.

- Compte tenu de l'insuffisance persistante des ressources internes, des ressources extérieures additionnelles devront être mobilisées de manière stratégique, notamment à travers l'APD, les IDE et les transferts de fonds de la diaspora, pour financer les priorités de la transformation structurelle.

## 3.1 Introduction

Le Mali dispose d'un potentiel considérable en capital naturel, humain, productif et financier, susceptible de soutenir ses ambitions de développement économique et social. Toutefois, les faiblesses structurelles des institutions publiques, la qualité limitée de la gouvernance, ainsi que les déficits en matière d'État de droit compromettent l'efficacité de la mobilisation et de l'utilisation de ces capitaux. Le présent chapitre explore le rôle central et catalyseur que l'État peut jouer pour valoriser ces ressources stratégiques, en mettant en place des institutions solides, inclusives et efficaces, et en assurant une gouvernance économique fondée sur la transparence, la redevabilité et la performance. Pour libérer pleinement le potentiel de développement du Mali, il est essentiel de renforcer les capacités de l'État à : (i) Concevoir et mettre en œuvre des réformes institutionnelles pertinentes ; (ii) Assurer la stabilité et la crédibilité des politiques macroéconomiques ; (iii) Garantir le respect de l'État de droit ; (iv) Protéger les droits de propriété privée ; et (v) Établir un environnement propice à l'investissement et à l'innovation. L'analyse mettra en évidence les principaux leviers institutionnels et les réformes nécessaires pour permettre une transformation structurelle ancrée dans une gouvernance efficace et durable.

## 3.2 Arrangement institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital

Le Mali s'est doté de plusieurs cadres institutionnels visant à optimiser la gestion et l'utilisation de ses ressources naturelles, humaines, productives et financières. Ces dispositifs traduisent la volonté des autorités de renforcer la gouvernance du développement à travers des réformes normatives, économiques et structurelles.

**Gouvernance du capital naturel**

Le Code minier adopté en 2023 constitue un jalon majeur dans la réforme du secteur extractif. Il vise à encadrer l'exploitation minière par les investisseurs internationaux tout en garantissant des retombées économiques substantielles pour l'État et le secteur privé malien. Parmi les principales innovations figurent : (i) L'augmentation de la participation de l'État dans les compagnies minières, de 20 % à 35 %, dont 5 % réservés au secteur privé national ; (ii) L'instauration d'une taxe ad valorem progressive, indexée sur la valeur de la production d'or avant exportation, permettant de capter davantage de revenus, notamment dans un contexte de prix élevés (plus de 2 700 USD/once en 2024) ; et (iii) L'introduction d'un dispositif de contenu local, imposant aux entreprises minières de réserver au moins 51 % de leur sous-traitance à des entreprises maliennes, en vue de stimuler l'emploi, le transfert de compétences et le renforcement des capacités productives locales. Par ailleurs, le Mali est membre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007. Un Comité national permanent a été institué à cet effet, et la dernière validation de conformité du pays a eu lieu en 2024, renforçant la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles.

**Partenariats Public-Privé**

Face aux contraintes budgétaires et à la nécessité de financer des projets structurants, le Mali a adopté un cadre juridique pour les PPP (Loi n°2016-061 du 30 décembre 2016 et Décret n°2017-0057/P-RM du 9 février 2017). Ce dispositif encadre différents types de partenariats, incluant les concessions, les affermages et les partenariats à paiement public. Les institutions clés dans ce domaine sont : (i) L'Unité de Partenariat Public-Privé (UPP), chargée de la préparation et du suivi technique des projets ; et (ii) L'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali), qui soutient l'attractivité du pays pour les investisseurs privés.

**Planification et gestion des investissements publics**

La Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) est responsable de la gestion du Programme d'investissements publics (PIP), qui constitue le lien entre la planification stratégique et la budgétisation annuelle. Ce programme reflète les priorités nationales, les stratégies sectorielles et les contraintes macroéconomiques. Il est révisé annuellement pour tenir compte des réalisations, de la disponibilité des ressources, et de l'évolution des priorités.

**Gestion financière et mobilisation des ressources**

La Direction des Affaires monétaires, économiques et financières (DAMEF) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique pilote la politique financière de l'État. Elle intervient notamment dans : (i) La mobilisation de financements par émission de titres publics sur le marché régional ; (ii) Le suivi du secteur bancaire et financier ; (iii) La production d'analyses macro-financières ; et (iv) La mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

**Gouvernance d'entreprise et secteur informe**l

Le tissu économique malien est marqué par une prédominance de l'informalité, qui représenterait environ 55 % du PIB et emploierait plus de 86 % de la population, selon l'Institut national de la statistique (INSTAT). Le gouvernement s'emploie à formaliser ce secteur en l'intégrant comme une sous-catégorie des micro et petites entreprises (MPE). Une nouvelle Charte sur les investissements est en cours d'adoption afin d'accroître la contribution du secteur privé formel dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement durable (SNEDD).

## 3.3 Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital pour la mobilisation des ressources

Le Mali dispose de réformes structurantes et de ressources considérables, mais leur impact sur le développement reste limité par des défis persistants liés à la gouvernance, à la stabilité institutionnelle et à l'État de droit. Malgré les efforts engagés pour attirer les investissements et améliorer le cadre réglementaire, l'instabilité politique récurrente et l'insécurité continuent de freiner la confiance des investisseurs, qui perçoivent un risque élevé associé à leurs engagements dans le pays.

Selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG) 2024, le Mali a obtenu un score global de 43,2 sur 100, en baisse de 4,6 points sur la période 2014–2023, se classant 37 sur 54 pays africains. Les performances sont particulièrement préoccupantes dans les domaines suivants : (i) État de droit : -28,2 points ; (ii) Respect des règles de droit : -8,4 points ; et (iii) Redevabilité : -12,3 points. La perception de la corruption s'est également détériorée, passant de 35/100 en 2015 à 27/100 en 2024. En revanche, plusieurs indicateurs relatifs aux fondements des opportunités économiques présentent une tendance positive.

Dans ce contexte, des réformes majeures ont été introduites, notamment dans le secteur minier. Le nouveau Code minier de 2023 vise à renforcer le contrôle de l'État et à accroître les retombées économiques : (i) Participation de l'État portée à 35 %, dont 5 % réservés au secteur privé national ; (ii) Taxe ad valorem progressive, indexée sur les cours mondiaux de l'or, permettant à l'État de capter davantage de recettes en période de prix élevés. Ces réformes ont conduit à la renégociation de plusieurs conventions minières, marquant une étape importante dans la souveraineté économique du pays. Toutefois, des contraintes demeurent : (i) Le manque de main-d'œuvre qualifiée pour les métiers spécialisés de l'industrie extractive ; et (ii) Le

coût élevé du financement, limitant la participation des opérateurs économiques nationaux dans les projets miniers de grande envergure.

À ce titre, la création d'une Caisse des Dépôts et Consignations pourrait offrir une solution structurelle pour faciliter l'accès au capital et permettre la levée de fonds au profit des entreprises nationales. Parallèlement, l'établissement d'une école nationale des mines permettrait de répondre aux besoins en compétences techniques du secteur minier. La transparence dans la gestion des ressources naturelles demeure un enjeu majeur. L'évaluation fiable des quantités extraites, exportées et commercialisées, ainsi que le suivi rigoureux des flux financiers associés, sont essentiels pour restaurer la confiance des citoyens et des partenaires au développement. L'amélioration de la redevabilité et la lutte contre la corruption sont indispensables à la bonne gouvernance et à l'optimisation du capital social.

La décentralisation et l'implication effective des collectivités territoriales constituent un autre levier. L'Article 42 de la Constitution de 2023 affirme le droit souverain de l'État sur les ressources naturelles et établit que leur exploitation doit se faire dans l'intérêt des générations présentes et futures, en garantissant la protection de l'environnement et le développement harmonieux des territoires. Ce principe ouvre la voie à un partage de compétences et de ressources, dans le respect de l'unité nationale et de la solidarité interterritoriale. La gestion durable des ressources naturelles impose également une meilleure prise en compte des risques environnementaux. Les activités illicites telles que l'orpaillage anarchique, la pêche non réglementée et l'exploitation illégale des forêts compromettent les efforts de conservation. Le Mali demeure en outre fortement exposé aux effets du changement climatique, notamment la désertification, les inondations et les sécheresses, nécessitant une gouvernance environnementale renforcée et des investissements accrus dans l'adaptation climatique.

## 3.4 État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital

Un État de droit solide constitue un pilier fondamental du développement durable. Il assure un environnement juridique stable, prévisible et équitable, dans lequel les citoyens et les investisseurs peuvent exercer leurs activités économiques en toute confiance. Il garantit notamment la protection des transactions commerciales, la sécurité juridique des investissements, la propriété intellectuelle, et lutte contre la corruption, la concussion et toutes les formes d'arbitraire. Dans ce contexte, l'État a la responsabilité de garantir la sécurité de l'épargne, des capitaux et des investissements, tout en favorisant les libertés économiques. Celles-ci protègent les droits de propriété, stimulent la concurrence sur le marché et constituent des conditions essentielles à la croissance. En 2025, le score de liberté économique du Mali est estimé à 52,6 sur 100, classant le pays 129 sur 184 pays au niveau mondial, et 25 sur 47 pays en Afrique subsaharienne. Selon cette évaluation, l'économie malienne est qualifiée de « essentiellement non libre ». L'État de droit reste globalement faible, avec un classement de 121v sur 142 pays et un indice de 0,4. Les principales faiblesses concernent : (i) Le système judiciaire (indice de 0,28) ; (ii) L'ordre et la sécurité (0,37) ; et (iii) La corruption (0,31). Malgré cela, des améliorations ont été constatées dans les catégories « Fondements des opportunités économiques », en particulier dans les sous-secteurs Infrastructures et Économie rurale, ainsi que dans la catégorie « Développement humain », incluant l'éducation, la santé et l'environnement durable.

Il convient de souligner que le cadre juridique des affaires au Mali est aligné sur les règles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), ce qui garantit un certain niveau de sécurité juridique et d'impartialité. Toutefois, la lenteur des procédures

judiciaires, les pressions extérieures, ainsi que la manque de transparence dans certains processus sont régulièrement signalés par les acteurs économiques. L'exécution des contrats reste entravée par des démarches longues, bien que les coûts de procédure soient inférieurs à la moyenne régionale. La disponibilité de mécanismes de recours nationaux et internationaux contribue néanmoins à rassurer les investisseurs. À cet égard, les différends récents nés de l'application du nouveau Code minier ont été résolus par règlements à l'amiable, évitant des contentieux prolongés et permettant à l'État de mobiliser environ 438 millions de dollars des États-Unis de ressources additionnelles. Le développement économique dans le cadre de l'État de droit repose également sur deux fonctions essentielles : (i) La redistribution des revenus, notamment à travers les impôts et cotisations sociales, pour financer les filets de sécurité (santé, chômage, vieillesse) et réduire les inégalités au nom de la justice sociale ; et (ii) L'allocation des ressources, permettant à l'État de financer ses missions régaliennes (sécurité, justice) ainsi que la fourniture de biens et services publics (éducation, santé, infrastructures), nécessaires au développement humain et à la cohésion sociale.

**Réformes récentes en matière de gouvernance et d'État de droit**

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour renforcer la transparence, la lutte contre la corruption et l'efficacité du système judiciaire, notamment :

1. Approbation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'action (2023–2027) ;
2. Création et opérationnalisation du Pôle national économique et financier, compétent sur l'ensemble du territoire national ;
3. Création de l'Agence de recouvrement et de gestion des avoirs saisis ou confisqués ;
4. Adoption de nouveaux projets de lois portant Code pénal et Code de procédure pénale, intégrant des dispositions innovantes ;
5. Mise en place d'un numéro vert dédié à la dénonciation des actes de corruption ;
6. Institution d'une Cour d'assises spéciale pour les crimes économiques et financiers, actuellement saisie de plus de 160 dossiers;
7. Création d'une Cour des comptes, prévue par la nouvelle Constitution de 2023, destinée à renforcer le contrôle de l'exécution budgétaire et la gestion des ressources publiques.

Ces mesures, bien que prometteuses, nécessitent une mise en œuvre effective, des moyens institutionnels renforcés, et un suivi rigoureux pour produire un impact durable sur la gouvernance, la confiance des acteurs économiques et la mobilisation des capitaux nécessaires au développement.

## 3.5 Une approche panafricaine du renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance pour exploiter le capital du Mali

Le Mali, à travers des initiatives nationales ou régionales, a toujours œuvré pour la promotion des cadres de gouvernance susceptibles de permettre de tirer parti de son potentiel de capital. Il collabore également avec le Groupe d'action financière (GAFI) pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le pays a ratifié de nombreuses conventions africaines, entre autres : la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel, l'Accords de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), la Convention de Niamey sur la coopération transfrontalière, etc.

## 3.6 Conclusions et Recommandations de politique

Le renforcement de l'État de droit, de la gouvernance institutionnelle et de la régulation économique constitue un levier stratégique pour mobiliser efficacement les capitaux nationaux et étrangers nécessaires à la transformation structurelle du Mali. Les avancées récentes dans les réformes juridiques, fiscales et minières témoignent de la volonté des autorités de bâtir un environnement plus favorable à l'investissement, mais des efforts soutenus sont encore requis pour asseoir la stabilité, renforcer la transparence et garantir la sécurité juridique des acteurs économiques. Les recommandations ci-dessous visent à guider l'action publique et la coopération avec les partenaires au développement :

**À court terme**

- Renforcer la gouvernance des institutions publiques et la consolidation de l'État de droit afin de favoriser un climat propice à la mobilisation des capitaux nationaux et à la confiance des investisseurs.
- Améliorer l'efficacité du système judiciaire, notamment dans le règlement des litiges commerciaux, en promouvant la transparence, l'intégrité financière, la régulation des marchés et la justice économique.
- Consolider la conformité du Mali à l'ITIE, en renforçant les mécanismes de reddition de comptes et de participation des parties prenantes.

**À moyen et long terme**

- Élaborer une stratégie équilibrée entre la préservation de l'autonomie économique nationale et l'attraction durable des IDE, en assurant la compatibilité des cadres juridiques et fiscaux avec les exigences internationales.
- Renforcer la supervision des activités minières artisanales, en améliorant la traçabilité et la certification des minéraux, afin de garantir une exploitation responsable, réduire les pertes fiscales et protéger les communautés locales.
- Promouvoir une dynamique renouvelée de coopération régionale, notamment à travers un dialogue structuré entre la Confédération de l'AES et les pays membres de la CEDEAO, en vue de renforcer la stabilité, l'intégration économique et la gouvernance partagée des ressources.

# RÉFÉRENCES


- Banque africaine de développement (BAD) (2024) « Perspectives économiques africaines 2024 », rapport principal.
- Banque africaine de développement (BAD) (2023a) « Country Focus Report 2023 – Mobiliser le financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte au Mali », Bureau pays du Mali, octobre 2023.
- Banque africaine de développement (BAD) (2023b) « Déployer la numérisation et le commerce pour renforcer la résilience en Afrique de l'Ouest : Positionner les PME dirigées par des jeunes pour la ZLECAf », mai 2023.
- Banque africaine de développement (BAD) (2022) « Country Focus Report du Mali sur les changements climatiques et la transition énergétique juste », Bureau pays du Mali, novembre 2022.
- Banque africaine de développement (BAD) (2021a) "Mali Country Note on Financial Market Access Experience with the Eurobonds", Bureau pays du Mali, août 2021.
- Banque africaine de développement (BAD) (2021b) « Document de stratégie pays du Mali 2021-2025 », Bureau pays du Mali, juin 2021.
- Banque africaine de développement (BAD) (2020) « Note de diagnostic pays – Remédier aux facteurs de fragilité », Bureau pays du Mali, mars 2020.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024a) « Balance des paiements et position extérieure globale du Mali », avril 2024.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024b) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », mars 2024.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024c) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2024.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2024d) Communiqué de presse N°02/2024 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 04 juin 2024.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023a) Communiqué de presse N°04/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 06 décembre 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023b) Communiqué de presse N°03/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 06 septembre 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023c) Communiqué de presse N°02/2023 de

la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 07 juin 2023.

- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023d) Communiqué de presse N°01/2023 de la réunion ordinaire du Comité de Politique Monétaire de la BCEAO tenue le 1er mars 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023e) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2023 par les Etats de l'UMOA » 29 décembre 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023f) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », décembre 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023g) « Rapport sur la politique monétaire dans l'UMOA », septembre 2023.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023h) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2023i) « Rapport sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2022 », octobre 2023.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2022a) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2022 par les Etats de l'UMOA » 30 décembre 2022.
- Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2022b) « Bulletin mensuel des statistiques », janvier 2022.
- Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (2021) « Situation des titres publics émis par adjudication en 2021 par les Etats de l'UMOA » 31 décembre 2021.
- Banque mondiale, World Development Indicators (Online edition).
- Cellule de planification et de statistique du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé (CPS/SICAEPIP) (2024) « Rapport de la revue sectorielle du secteur industrie, commerce, artisanat, emploi et promotion de l'investissement privé », ministère de l'industrie et du commerce, juin 2024.
- Cellule de planification et de statistique du secteur mines et énergie (CPS/SME) (2024), « Bilans 2023 et projections 2024-2027 de la production industrielle d'or au Mali », Ministère des mines, mai 2024.
- Cellule technique de coordination du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CT/CSLP) (2019) « Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD 2019-2023) », Ministère de l'économie et des finances.
- Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) (2024) « Plan triennal de campagne agricole consolidé et harmonisé : Bilan 2023, programmation 2024 et projections 2025 et 2026 », Ministère de l'agriculture, Ministère de l'élevage et de la pêche, 14ème session du Conseil supérieur de l'agriculture, mars 2024.
- Coopération technique allemande (GIZ) (2021) « Profil de risque climatique : Mali », février 2021.
- Direction générale de la dette publique (DGDP) (2024) « Situation de la dette extérieure et intérieure », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.
- Direction générale de la dette publique (2023) « Stratégie d'endettement public du Mali à moyen terme 2024-2026 », Ministère de l'économie et des finances, août 2023.
- Direction générale de l'administration des biens de l'Etat (DGABE) (2024) « Situation des participations de

l'Etat dans les sociétés à la date du 31 mars 2024 », Ministère de l'urbanisme, de l'habitat, des domaines, de l'aménagement du territoire et de la population, mai 2024.

- Direction générale du budget (DGB) (2024a) « Loi de finances 2023 : Situation d'exécution trimestrielle des recettes et des dépenses du budget général, quatrième trimestre 2023 », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.
- Direction générale du budget (DGB) (2024b) « Loi de finances 2024 », Ministère de l'économie et des finances, janvier 2024.
- Direction générale du budget (DGB) (2023a) « Loi de finances rectificative 2023 », Ministère de l'économie et des finances, juillet.
- Direction générale du budget (DGB) (2023b) « État des finances publiques au Mali », Conférence de lancement du processus budgétaire 2024, Ministère de l'économie et des finances, février.
- Direction générale du budget (DGB) (2022) « Loi de finances rectificative 2022 », Ministère de l'économie et des finances, août.
- Direction nationale du développement social (DNDS) (2023) « Rapport sur les mouvements de population 2023 », Ministère de la santé et du développement social, décembre 2023.
- Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2024a) « Focus pays 2024 du Mali », rencontres du marché des titres publics de l'UEMOA (REMTP), Ministère de l'économie et des finances, Cotonou, 23-24 janvier 2024.
- Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2024b) « Bulletin d'information sur la dette de marché du Mali – Exercice 2023 », Ministère de l'économie et des finances, janvier 2024.
- Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2023a) « Émission des titres publics au titre de l'année 2023 », Ministère de l'économie et des finances.
- Direction nationale du Trésor et de la comptabilité publique (DNTCP) (2023b) « Émission des titres publics au titre de l'année 2022 », Ministère de l'économie et des finances.
- Energie du Mali (EDM) (2022) « Rapport annuel d'activités 2021 ».
- Fonds monétaire international (FMI) (2023) "Mali-2023 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; and Statement by the Executive Director for Mali", IMF Country Report No. 23/209, juin 2023.
- Institut national de la statistique (INSTAT) (2024) « Comptes nationaux du Mali », Ministère de l'économie et des finances, mars 2024.
- Institut national de la statistique (INSTAT) (2023) « Rapport d'analyse de l'enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP), passage 1-4, 2022 », Ministère de l'économie et des finances, avril 2023.
- Johnson, R.C. (2014) "Five Facts about Value-Added Exports and Implications for Macroeconomics and Trade Research", Journal of Economic Perspectives, 28(2):119–142, Spring 2014.
- Lewis, W. A. 1954. "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour." The Manchester School 22 (2): 139–191.
- Mensah, E. B., and G. J. de Vries. 2024. "The Role of Exports for Income and Job Creation in Sub-Saharan African Countries: New Evidence Using the Africa Supply and Use Tables Database." GGDC Research Memorandum 197.

- Rodrik, D. (2017) “Growth Without Industrialization?”, Project Syndicate, October 10, 2017.
- Sachs, J. D., G. Lafortune, G. Fuller, and E. Drumm. 2023. Implementing the SDG Stimulus. Sustainable Development Report 2023. Paris: SDSN; Dublin: Dublin University Press.
- UMOA-Titres (2024) « Statistiques du marché des titres publics – 1er trimestre 2024 », 12 avril 2024.

